

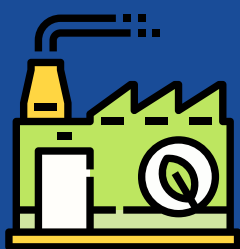
AAP Zones Industrielles bas carbone (ZIBAC)



Les objectifs prioritaires



Les projets doivent avoir pour objectif d'accélérer la décarbonation de leur zone industrielle, en mettant en œuvre un ensemble d'investissements, d'expérimentations, de synergies et d'innovations.



Is doivent être des projets de territoires ambitieux en matière de décarbonation, de résilience climatique et de transition écologique et qui expérimentent et soutiennent des solutions organisationnelles ou technologiques et des procédés innovants qui contribuent à répondre aux problématiques qui s'y posent.



Ces zones industrielles doivent intégrer ainsi une stratégie d'entraînement en vue de leurs élargissements ou de leurs diffusions sur d'autres territoires.



Comment procéder ?

Les projets sont à déposer sur l'espace intranet dédié de l'ADEME.

Le calendrier

- Ouvert depuis le 04/02/2022 jusqu'au 16/05/2022 à 15h00



Les projets éligibles

Les projets seront portés en priorité par un groupement juridiquement constitué ou par un consortium d'acteurs parmi les plus représentatifs de la ZI.



**FRANCE
CHIMIE**